

Israël : les ONG anti-occupation dans le collimateur de la Knesset

Une proposition de loi entend taxer à 80 % les financements alloués par des Etats étrangers aux organisations de défense des Palestiniens

Clothilde Mraffko

Jérusalem - envoyée spéciale - Une proposition de loi, en cours d'examen à la Knesset, le parlement israélien, prévoit de taxer à hauteur de 80 % les financements d'ONG israéliennes provenant d'Etats étrangers. Ce texte, rédigé par le député du Likoud (le parti de droite du premier ministre Benjamin Nétanyahou) Ariel Kallner, entend aussi priver ces organisations de leur droit à saisir la Cour suprême. Ce recours est l'un des rares leviers à la disposition des ONG de défense des droits humains pour espérer freiner les atteintes aux droits des Palestiniens. La proposition de loi vise les ONG israéliennes dont le budget est abondé en majorité par des gouvernements étrangers ou par des ONG internationales elles-mêmes financées par des Etats étrangers.

Le texte qui a déjà passé en février un vote préliminaire à la Knesset, le parlement israélien, devait être discuté mercredi 4 juin en commission. Ses initiateurs se targuent de vouloir « *réduire l'influence indirecte des gouvernements étrangers et des entités politiques sur Israël* ». Et, de fait, si la loi est votée, les gouvernements étrangers devront suspendre leurs versements, pour éviter que ces sommes soient lourdement taxées. Certaines de ces ONG seraient menacées de fermeture.

Beaucoup d'organisations situées politiquement à droite en Israël, mais aussi des universités, des hôpitaux ou des associations de survivants de la Shoah reçoivent des fonds de l'étranger. La plupart n'émanent pas, cependant, de gouvernements, mais de donateurs privés. Les législateurs ont pris bien soin de ne pas les viser. Leur texte prévoit aussi que les organisations concernées pourront demander une exemption auprès du ministère des finances, dirigé aujourd'hui par le suprémaciste juif Bezalel Smotrich.

« [La proposition de loi] va détruire l'ensemble de la société civile, car cela donne un pouvoir politique au gouvernement pour décider qui est une bonne ONG et qui ne l'est pas. Cela politise l'approche de tout le secteur, que vous vous battiez pour les droits des Palestiniens, des LGBT, de la défense de l'environnement... », dénonce Avner Gvryahu, du centre Ofek pour les politiques publiques, qui a dirigé pendant plus de sept ans l'ONG de vétérans israéliens anti-occupation Breaking the Silence, directement menacée par le texte.

Ce n'est pas la première fois que le pouvoir israélien tente de museler les ONG de gauche. En 2011, le ministre des affaires étrangères de l'époque, l'ultranationaliste Avigdor Lieberman, aujourd'hui dans l'opposition, proposait de créer un comité à la Knesset pour scruter les fonds étrangers reçus par les organisations critiques d'Israël. Sa proposition avait

finalement été rejetée. M. Kallner lui-même avait déjà déposé une précédente proposition de loi en 2023, finalement abandonnée sous pression de Washington.

« Nous sommes sur nos gardes »

Cette fois-ci, le gouvernement israélien a les mains libres : il dispose d'une majorité stable à la Knesset, et les Etats-Unis de Donald Trump – où, là aussi, une bataille contre la société civile est menée – risquent peu de s'interposer. Plus de dix années de populisme de droite ont instauré en Israël un climat répressif, alimenté aussi par une partie de l'opposition, dénonce le député communiste israélien Ofer Cassif, qui met en cause deux rivaux de Benjamin Nétanyahou, considérés comme des centristes en Israël, Benny Gantz et Yaïr Lapid. *« Le parti de Benny Gantz [Hosen L'Yisrael, « résilience pour Israël »] a, la plupart du temps, soutenu ce genre de proposition de loi. Quand il était ministre de la défense sous le précédent gouvernement emmené par Yaïr Lapid, il a réprimé la société civile palestinienne en rendant illégales six ONG de défense des droits humains en Cisjordanie. Ils ont ouvert les portes à cette dérive fasciste »*, fustige l'élue du parti juif et arabe Hadash.

La droite cherche à délégitimer toute personne ou entité qui s'efforce de sauvegarder l'équilibre des pouvoirs, observe M. Gvaryahu. D'abord, ce fut les *« ONG, bien sûr, un classique, puis les médias et le pouvoir judiciaire »*, détaille-t-il. Même un des héros du 7 octobre 2023, comme l'ancien chef d'état-major adjoint Yaïr Golan, a été accusé d'antisémitisme pour avoir critiqué l'action de l'armée à Gaza. *« Nous sommes tous sur nos gardes*, admet Lee Caspi, directrice du département qui lève des fonds pour l'ONG Physicians for Human Rights Israel. *Certains de mes collègues ont été harcelés depuis le début de la guerre parce qu'ils ont parlé lors d'auditions en commission à la Knesset ou sont allés devant des tribunaux. »* Ofer Cassif soupire : dans les jours qui ont suivi les massacres du 7-October, qu'il a condamnés sans ambiguïté, il avait prédit que le gouvernement israélien au pouvoir s'en servirait comme d'une *« excuse pour poursuivre trois objectifs : le génocide à Gaza, le nettoyage ethnique en Cisjordanie et le fascisme en Israël »*. *« Nous sommes tombés bien profondément dans l'abîme »*, dit-il.

Lui pense que le salut se trouve du côté de la communauté internationale. Les pays de l'Union européenne sont parmi les principaux donateurs de ces ONG. Début mai, la cheffe de la diplomatie des Vingt-Sept, Kaja Kallas, a annoncé le déblocage de 18 millions d'euros supplémentaires pour la société civile israélienne. Cette dernière doit *« avoir l'espace pour opérer. La loi ne devrait jamais être utilisée comme un instrument pour réduire cet espace »*, a fait valoir Mme Kallas dans une vidéo projetée lors d'une conférence pour la paix, à Jérusalem, les 8 et 9 mai. Les mots seront-ils suivis d'action cette fois, s'interroge Tal Steiner, directrice exécutive du Comité public contre la torture en Israël (PCATI) ?

Beaucoup de ses concitoyens, observe-t-elle avec amertume, n'ont *« pas conscience de la valeur »* de cette société civile. Les ONG israéliennes sont des lanceurs d'alerte grâce à leurs accès aux rouages de l'Etat. PCATI a été l'une des rares organisations à pouvoir envoyer des avocats visiter les Palestiniens détenus dans des prisons interdites d'accès au Comité international de la Croix-Rouge depuis le 7-October. Les actions en justice de celle-ci ont débouché sur l'amendement, en partie, du statut des *« combattants étrangers »* utilisé par Israël pour autoriser la détention au secret des prisonniers de Gaza. *« Cela a permis de sauver des vies »*, insiste Mme Steiner. Les ONG craignent que la proposition de loi ne soit votée avant la pause estivale du parlement israélien.

